

Jésus-Christ lui-même l'a dit : " Rendez à Dieu ce qui appartient à Dieu, et à César, ce qui appartient à César." ¹ On a, sans doute, infligé mille tortures à ce texte, lorsque, dans une foule de circonstances, on a voulu en faire une application particulière, parce que, trop souvent, le pouvoir civil a refusé d'admettre l'explication qu'en donne l'Eglise, seule juge légitime dans cette matière, mais ces paroles du Christ n'en conserveront pas moins leur véritable sens et leur force, " car la parole de Dieu demeure éternellement." ²

Telle est donc, d'après leur nature, le plan divin et leur objet respectif, l'union qui doit exister entre les deux pouvoirs ; mais il arrive de temps à autre des circonstances difficiles, où il faut recourir à un mode extraordinaire de concorde " pour maintenir entre les deux ordres la paix et la liberté". Alors les princes et les pontifes, chefs de l'Eglise, interprètes de ses lois et protecteurs naturels de ses droits et privilèges, conviennent d'un accord sur une ou plusieurs questions spéciales et clairement définies ; tels furent ces *concordats* dont nous constatons l'existence dans le cours de l'histoire, qui prouvent surabondamment que la sainte Eglise, lorsque les besoins des temps l'exigent, ne refuse pas d'agir avec toute l'indulgence et la libéralité dont elle est capable.

Voilà ce qu'est substantiellement la constitution de la société chrétienne ; et certes cette constitution n'a été imaginée ni légèrement ni au gré des caprices. Au contraire, elle résulte des principes les plus vrais et les plus solides, et, aussi, est-elle également profitable aux deux pouvoirs qu'elle concerne et à leurs sujets.

IV

A l'époque où il se trouvait en conflit avec le pape Pie VII, et dans un de ses moments d'humeur, Napoléon disait un jour : " Ces prêtres ! ils prennent les âmes et ne me laissent que les corps ! "

Eh bien ! non, Sire, lui aurions-nous répondu ; eh bien ! non, cela n'est pas exact, et votre indignation n'a nullement sa raison d'être. Sans doute, comme tous les autres, le souverain chrétien a surtout pour mission de pourvoir aux besoins temporels de ses peuples, de leur assurer le bienfait de la paix et une

1. Luc, XX, 25.

2. Psaume CXVIII, 89.